

ENSEMBLE POUR INNOVER

La Région, au côté des entreprises, pour stimuler la compétitivité

Le préambule du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), souligne l'axe fondateur de la stratégie adoptée : « notre rôle n'est pas d'empiler des dispositifs (...) mais bien de créer les conditions de la compétitivité des entreprises grâce à la simplification et à l'innovation ». Il indique également : « En matière économique, les idées neuves sont souvent des idées simples ».

Pour favoriser le développement et la croissance des entreprises ligériennes, la Région a fait le choix de mettre l'international et l'innovation comme priorités. Dans le cadre du contrat de croissance, la Région accompagne ainsi les entreprises dans leurs projets d'innovation.

Forte de cette ambition, la Région Pays de la Loire a donc travaillé de façon pragmatique à partir des besoins exprimés par les entreprises. Ce sont les rencontres, concertations, échanges avec les chefs d'entreprises ligériens, quels que soient leur secteur d'activité, leur taille ou leur localisation, qui sont la source des actions présentées dans ce document.

Sans jamais perdre de vue la déclinaison concrète des orientations de son SRDEII, la Région a développé un véritable contrat de croissance, pour être un partenaire constant, fiable et opérationnel pour les entreprises. Toutes n'ont pas les mêmes besoins, et la Région n'a pas vocation à être l'unique interlocuteur des entreprises. Au contraire, elle souhaite fluidifier l'écosystème d'accompagnement régional, permettre le rayonnement de structures d'excellence, rendre l'innovation accessible à tous et, par des actions concrètes, mettre de l'huile dans les rouages.

Un travail de fond a été initié depuis près de 2 ans pour simplifier le paysage de l'innovation, et a donné lieu au BS 2017 à un premier point sur les démarches engagées et la méthode. Rendre les têtes de pont plus visibles, les recentrer sur leurs thématiques d'excellence, leur donner les moyens d'un rayonnement à minima régional sont les actions qui contribuent à un meilleur accès pour les entreprises aux accompagnements experts destinés à leur faciliter les démarches d'innovation. Secteur par secteur, la Région a identifié des structures d'expertise à vocation régionale. **Un point d'étape de ce travail est présenté lors de cette même session pour les champs dans lesquels la Région s'est particulièrement impliquée depuis 1 an : silver économie, énergie, nautisme, réalité immersive, etc.**

Au-delà de ce travail de recentrage, la Région, avec l'ensemble des acteurs a également mené une réflexion de logique de parcours, permettant de mettre en relation les activités et les savoir-faire des clusters, pôles de compétitivité, technopoles, centres de transfert de technologie. Pour ce faire, la Région s'est appuyée sur la présence en proximité des développeurs économiques de l'Agence Régionale et du Réseau de Développement de l'Innovation (RDI).

C'est une fois encore une démarche d'efficacité et de simplification qui permettra, à moyens financiers constants, d'obtenir un impact plus important pour notre économie : plus d'entreprises concernées et prospectées, davantage de croisements de thématiques, une meilleure compréhension des solutions mobilisables par les entreprises, davantage de projets d'innovation dans les entreprises et enfin une meilleure visibilité des atouts sectoriels des Pays de Loire au plan national et international.

En parallèle de ce travail de rénovation des outils, la Région s'est fortement impliquée en 2017 dans le soutien à l'ensemble des axes qui concourent à l'innovation dans les entreprises. Ce sont ainsi près de 40M€ qui ont été mobilisés pour financer directement ou indirectement la R&D et l'innovation dans les entreprises, de manière individuelle ou collaborative. Cet effort financier important de la Région a permis d'accompagner les stratégies économiques des entreprises résolument orientées vers la croissance par l'innovation. Les aides publiques prennent

tout leur sens dans un contexte de prise de risque inhérente à ces démarches. Le contexte économique plus favorable fait ainsi appel à des besoins de soutien pour des projets de nature moins défensifs et plus offensifs.

Ces soutiens ont été mobilisés sur des projets de R&D ambitieux ou stratégiques pour les filières (5.8 M€). De façon plus indirecte, la Région est également le premier financeur du fonctionnement des structures d'accompagnement des entreprises, à hauteur de 7.4 M€. 2017 a été également l'année de lancement de l'enveloppe régionalisée du PIA3, à laquelle la Région a consacré 10.5 M€, pour compléter l'activité du fonds Pays de la Loire innovation, redoté à hauteur de 3 M€. La Région prépare aussi l'avenir en étant à l'initiative de projets d'infrastructure de pointe (9.5 M€ en 2017, notamment pour les travaux sur le futur Technocampus Robotique, les équipements de l'IRT Jules Verne, ou encore la recapitalisation de la SEM Régionale pour les projets CEA Tech, Technocampus Acoustique et Technocampus Energie des Océans).

Afin de donner une nouvelle impulsion à ce travail de fonds, la Région Pays de la Loire souhaite aujourd'hui inaugurer le lancement de nouvelles actions pour l'innovation. Pragmatiques, conçues de concert avec les chefs d'entreprise et l'écosystème régional, elles ont vocation à faire vivre une dynamique affichée et volontaire de l'accompagnement à l'innovation et à la compétitivité.

Elles annoncent une traduction simple mais avec une recherche d'effet de levier maximal de l'ambition de la Région d'être un partenaire pour faire grandir les entreprises ligériennes.

Elles s'inscrivent plus globalement dans l'ambition portée par la Région des Pays de la Loire pour l'innovation et l'Industrie du Futur, visant à doter le territoire de structures d'excellence en réseau, couvrant un panel conséquent des technologies avancées de production, avec un rayonnement national et associant étroitement les acteurs de la recherche, de la formation, et de l'entreprise. Certaines de ces actions font, par nature, écho à la matérialisation de l'ambition régionale pour la French fab en Pays de la Loire : excellence industrielle et technologique, rayonnement industriel, partage des meilleures pratiques.

La méthodologie de concertation et de rédaction du plan est présentée à la fin de ce document.

Les actions présentées :

- Viennent compléter l'ensemble des dispositifs régionaux déjà déployés et le soutien aux structures de développement de l'innovation, qu'elle soit technologique, de service ou sociale.
- Apportent une réponse pragmatique et concrète aux entreprises (définition d'entreprises au sens européen, y compris association exerçant une activité économique).
- Pourront le cas échéant être complétées dans le temps par d'autres actions orientées « utilisateur chef d'entreprise » pour donner du corps à l'ambition régionale d'accompagner toutes les entreprises ligériennes, quels que soient leur secteur d'activité, leur localisation ou leur taille, dans l'accès à l'innovation et le développement de leur stratégie de compétitivité.

Trois axes principaux ont été dégagés :

- Faciliter l'innovation ;
- Développer et sécuriser l'accès des entreprises au Crédit Impôt Recherche ;
- Inciter la collaboration entre innovateurs publics (chercheurs) et privés (entreprises).

La déclinaison opérationnelle des actions présentées sera construite lors de séances de travail avec les partenaires de la Région.

I. Faciliter l'innovation

Ce premier axe a pour objectif d'accompagner la démarche d'innovation, notamment pour les TPE et PME, et de permettre aux start-up ligériennes une connexion facilitée avec l'écosystème national.

1.1 Faciliter l'innovation pour les dirigeants de PME par l' « Innovation Tour »

Les entreprises interrogées ont exprimé une demande forte d'être accompagnées sur la méthodologie de l'innovation et de découvrir et connaître les ressources disponibles en Région sans devoir passer d'une structure à une autre par elles-mêmes.

Par ailleurs, de nombreux chefs d'entreprise ont témoigné du bienfait de la découverte de filières ou de technologies éloignées de leur domaine et de leur écosystème, indiquant que souvent l'innovation naissait de l'application dans un secteur d'une technique ou d'une approche déjà existante dans un autre secteur.

Enfin, l'effet regards croisés d'une « promotion » de chefs d'entreprise est cité comme une véritable ressource permettant de tester son idée.

Partant de ce constat et de la richesse des plateformes d'excellence disponibles en Région, et en liant cette réalité avec le souhait fort exposé en introduction de mettre ces plateformes en réseau, **la Région choisit de créer et mettre en place l' « Innovation Tour »**, dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous.

Quel format ?

- Promotion sur 1 an
- Lancement avec le module socle (2 jours)
- Puis 1 jour tous les 2 mois (soit environ 5 jours pour cet innovation tour). La matinée serait consacrée à la découverte d'une technologie avancée de production, appliquée à un cas pratique d'entreprise qui viendrait témoigner (entreprise ayant bénéficié de la plateforme d'excellence concernée), le déjeuner pourrait se faire en format networking avec des chefs d'entreprise impliqués dans la plateforme, et l'après-midi serait consacrée à une restitution/ debriefing/ brainstorming pour en tirer des possibilités d'application concrète au sein des entreprises présentes-
- Clôture avec une learning de 4 jours dans une autre Région française ou un pays Européen proche (Irlande, Italie, Allemagne, ...).

Quel parcours ?

- Module socle : ce module traitera des modalités de construction d'une stratégie d'innovation (prise en compte des opportunités d'innovation au sein des marchés et des filières, sensibilisation aux innovations non technologiques (innovations d'usage et sociale), méthodologie de design thinking et d'idéation, RSE, transition énergétique, outils (dispositifs de conseil et de financement), présentation de Ma Manufacture, sensibilisation à l'intelligence économique, échanges avec un laboratoire universitaire et sensibilisation aux apports concrets de la recherche, ...)
- Les plateformes qui feront l'objet d'une journée de Learning seront choisies en fonction des promotions constituées.
- Pourraient ainsi être mobilisées les plateformes suivantes : Fablab et équipements de pointe de Bouguenais (TK composites, TK Océan) / Réalité virtuelle et augmentée (CRV de Saint Nazaire, Clarté à Laval)/ Robotique et Cobotique (Proxinov, la Roche sur Yon)/ Electronique (We Network, Angers)/ Acoustique (CTTM, puis TK Acoustique, Le Mans)...
- Learning de clôture en Europe ou dans une autre Région française.

Quels Participants ?

- 10 chefs d'entreprises pour chaque département des Pays de la Loire, soit 50 participants répartis en trois groupes de 15-20
- Prioritairement non membres de clusters ou de pôles de compétitivité, pour être certain de remplir notre objectif de toucher des entreprises éloignées de l'innovation et de ses réseaux (et ne pas venir rajouter un dispositif là où d'autres existent déjà)
- Tous secteurs d'activités, avec une orientation plutôt industrie (y compris agroalimentaire)
- TPE et PME

Quels Partenaires ?

- Socle commun : RDI, Technopoles, CCI, Comité 21, Collectif Industrie du futur
- Plateformes d'excellence, pôles, clusters, technocampus

Quel suivi ?

- Prise de contact 3 mois après la clôture du parcours pour échanger sur les bénéfices de l'expérience et sur la réalité d'une transformation en démarche d'innovation.
- Lancement de la promotion suivante en présence des anciens, permettant de créer un esprit de corps et de faire vivre le réseau ainsi constitué.

Quel engagement ?

- Participer à l'intégralité du parcours
- S'engager à parrainer un chef d'entreprise pour entrer dans la promotion suivante (dans l'esprit du contrat de croissance et de la démarche tous acteurs)
- Un coût pour l'entreprise d'environ 1 000€, destiné à couvrir les frais de base.

Quels bénéfices ?

- Un parcours entièrement packagé permettant de tirer parti au maximum des ressources régionales
- A destination d'entreprises qui n'iraient pas spontanément vers ces ressources
- Permettant de démultiplier au sein des entreprises concernées l'expérience vécue par le dirigeant

Ce dispositif pédagogique s'appuierait sur la mobilisation de structures existantes. Du point de vue de la Région, c'est une action qui permet d'obtenir des résultats puissants à partir des subventions régionales qui soutiennent aujourd'hui ces structures pour leur fonctionnement.

Prochaines étapes :

- réunions de travail pour la mise en œuvre de ce dispositif avec l'ensemble des parties prenantes qui y seront associées (technopoles, CCI, plateformes, Université...)
- conception pédagogique, articulation des modules,
- choix de la structure animatrice.

1.2 Faciliter l'innovation pour les start-up ligériennes par une connexion avec l'écosystème national Station F

Les difficultés de financement de leur croissance constituent l'un des freins majeurs observés dans le développement des start-up françaises, comparativement aux Etats Unis. Pour autant, les montants de financements alloués aux start-up restent majoritairement concentrés sur l'Île de France. En 2017, à titre d'exemple, 2,56 Mds € ont été levés dans l'Hexagone dont 77% en Île de France (1,97 Mds €). Sur le même exercice, Nantes Tech a levé 96 M€, sur un nombre de bénéficiaires restreint (Akeneo, IAdvize, EP, AlloVoisins...).

Il est important de garder à l'esprit que ces start-ups ne sont pas forcément numériques, il s'agit d'entreprises ayant un produit ou service innovant, un modèle économique permettant une croissance très rapide et ayant une volonté forte d'internationalisation.

La prédominance des financements en Île de France est également liée à l'implication forte des grands groupes dans les incubateurs et accélérateurs parisiens, dans une logique d'open innovation ou de spin off. Ces grands groupes développent des programmes d'accompagnement sectoriels très puissants, permettant aux start-up franciliennes de bénéficier d'un réseau concentré et d'ouvertures à l'international.

L'écosystème d'incubateurs, d'accélérateurs et de structures d'accompagnement de start-up en Pays de la Loire s'est densifié et structuré ces dernières années, avec une prédominance importante sur la région nantaise. Mais la centralité des réseaux et la concentration d'acteurs en Île de France crée le besoin intrinsèque de connecter nos start-up à potentiel avec l'écosystème national, de proposer aux pépites ligériennes un formidable accélérateur en termes de réseau et d'accès à l'écosystème financier, le tout en coordination avec la mission French Tech.

La Région va ainsi permettre l'accès de nos start-up au plus grand campus de start-up au monde, Station F à Paris. Pour cela, elle fera l'acquisition d'un pack de 50 places (54 000 €) dans le cadre du Fellowship Program, qui permet un droit d'usage pour 50 postes de travail à hauteur de 5 jours d'accueil par mois pendant un an. Il permet de bénéficier d'un accès à la communauté en ligne de tous les adhérents du programme et donne accès aux

événements se déroulant sur le campus. Il peut permettre de faciliter les contacts avec les investisseurs présents sur le site. Le positionnement au sein de Station F est également intéressant en termes de vitrine pour recevoir des partenaires et clients potentiels. De plus, une présence régionale coordonnée sur la région parisienne peut permettre de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Ce programme n'étant pas un programme d'accompagnement, il vient en complément des dispositifs déjà présents en Pays de la Loire ; les start-up, bénéficiaires de ce programme, continueront à être suivies par les structures d'accompagnement ligériennes. Pour s'assurer de la bonne articulation avec les ressources locales, la mise en œuvre de cette action sera menée en lien avec les acteurs régionaux de l'accompagnement des start-up, dans le cadre d'un comité de suivi associant notamment les « French Tech » territoriales et des représentants des technopoles.

Les start-up concernées (environ 25 / an, si nous tablons sur 2 personnes par start-up bénéficiaire), seraient identifiées par le biais d'un AMI, et sélectionnées par un jury d'acteurs du monde de l'accompagnement à la création d'entreprise (technopoles, incubateurs régionaux existants).

Par ailleurs, le partenariat avec Station F ira de pair avec un rapprochement avec les acteurs de FrenchTech Central. Cet espace à Station F se voulant un représentant des écosystèmes d'innovation nationaux, il s'agit d'encourager les acteurs régionaux à s'en emparer en organisant des rencontres et des événements sur place dans le but de présenter le territoire régional et ses nombreux atouts en termes d'innovation.

Enfin, en vue de la prochaine labellisation Métropole French Tech prévue à mi-2018, la Région sera prête à travailler en bonne coordination avec la Mission French Tech, Nantes Tech, et les écosystèmes régionaux volontaires, à une candidature mettant en avant le dynamisme régional.

1.3 Faciliter l'innovation au plus près des territoires - Printemps de l'innovation

Pour obtenir un effet de massification dans le lancement des démarches d'innovation dans les entreprises, la Région a également lancé cette année une version rénovée et plus ambitieuse de la Journée Régionale de l'Innovation, sous le nom de Printemps de l'innovation, qui met en résonance sur une période donnée des événements afin de susciter l'envie d'innover auprès des dirigeants. Du 15 mai au 14 juin, plus d'une quarantaine d'événements, répartis partout dans le territoire, mettent en valeur l'innovation. Ces événements soulignent une dynamique et créent une appétence en région. Le calendrier est disponible sur le site www.printemps-innovation-paysdelaloire.fr .

Sous une marque ombrelle Printemps de l'Innovation, qui les rend plus visibles et les met en cohérence, les partenaires de l'écosystème régional viennent inscrire leurs événements d'innovation : journées technologiques, portes ouvertes, conférences de club de chefs d'entreprise, lancement de thématiques Résolutions ...

Cette première édition, sous un format test, a vocation à être réitérée et à prendre de l'ampleur pour valoriser l'esprit d'innovation sur le territoire.

II. Développer et sécuriser l'accès des entreprises au Crédit Impôt Recherche - Booster CIR

Le CIR est le principal dispositif de financement public de l'innovation en France. En 2014, le montant de dépenses déclarées au titre du CIR par les entreprises des Pays de la Loire a représenté 508 M€ pour 1 435 entreprises soit 2,36 % des montants déclarés au niveau national.

Les chefs d'entreprise mentionnent 3 freins principaux, lorsqu'ils connaissent ce dispositif, expliquant leur choix de ne pas y recourir :

- Complexité de compréhension des critères du montage du dossier (taux éligibles..) les rendant par conséquent très tributaires des structures d'accompagnement,
- Difficulté à trouver le bon cabinet de conseil / consultant,
- Crainte de faire l'objet d'un contrôle fiscal suite à l'obtention d'un CIR.

Pour répondre à ces freins, la Région met en place deux actions en coordination avec les services de l'Etat pour permettre une meilleure mobilisation du CIR et du Crédit Impôt Innovation (CII) par les entreprises ligériennes. Par ces actions, elle remet les technopoles au cœur de l'accompagnement des entreprises à l'innovation technologique.

2.1 Référent CIR

Fort de son réseau de technopoles, rayonnant sur leur territoire et apportant un premier niveau d'information opérationnelle quant à l'accompagnement de l'innovation et à l'orientation des entreprises vers les bonnes ressources, **la Région souhaite mobiliser dans chacune de ces technopoles un référent CIR.**

Ces agents bénéficieront d'une formation de la part des services de l'Etat concernés (DIRECCTE, DRRT, ...) pour être en mesure de répondre de façon précise et professionnelle aux questions des chefs d'entreprises sur les éléments à bien connaître en amont d'une démarche de constitution de dossier CIR ou CII. Il s'agira notamment de bien les informer sur les dépenses éligibles ou encore de les inciter à constituer et adresser systématiquement à l'administration fiscale une demande de rescrit pour sécuriser leur demande de CIR.

Le fait de permettre aux entreprises d'aborder ensuite la recherche d'un accompagnement à la constitution du dossier avec des données claires en tête permettra de réduire significativement le risque de choisir le mauvais prestataire.

Ce réseau sera animé en lien avec les différents acteurs de la valorisation sur le territoire (universités, ingénieurs filières, SATT Ouest-valorisation et centres techniques) pour s'assurer que les besoins des entreprises puissent rencontrer une offre en termes de recherche.

Par ailleurs, il sera amené à travailler sur le fichier des brevets afin d'encourager les entreprises ayant fait un dépôt à transformer l'essai en engageant une première collaboration avec un laboratoire ou un chercheur (lien avec l'action Pays de La Loire Accès Recherche, Axe 3).

A noter que les services de l'Etat ont évoqué cette réflexion dans le cadre de nos actions pour l'innovation auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui s'est montré très intéressé par la démarche et pourrait mettre en valeur ce projet en faisant de la Région une collectivité pilote sur le sujet du CIR.

De plus, la Région souhaite mobiliser le réseau des experts-comptables, premiers partenaires des PME pour les encourager à diffuser plus largement la connaissance des mécanismes du CIR ou CII. Les technopoles, déjà en lien avec les antennes départementales de l'ordre des experts comptables pourraient refaire de la sensibilisation sur ce sujet et démultiplier ainsi les bénéfices de la formation reçue des services de l'Etat.

Par ailleurs, le référent CIR serait aussi référent Propriété intellectuelle, en relais local de l'INPI en Pays de la Loire. Il sensibiliserait ainsi les entreprises conjointement sur les enjeux et les modalités d'identification des éléments de propriété intellectuelle en lien avec les projets de R&D.

2.2 Evènementiel et témoignages de pairs

La Région engagera également des actions de sensibilisation, en s'appuyant sur la force du bouche à oreille et des témoignages de pairs.

Les technopoles seront également mobilisées pour l'organisation de speed-dating CIR, permettant à des dirigeants de poser quelques questions concrètes à leurs pairs ayant déjà obtenu un CIR ou CII.

Afin de démultiplier ces témoignages et de toucher des entreprises plus isolées géographiquement, la Région réalisera des vidéos mises en ligne sur les sites pertinents (site institutionnel, site de l'Agence régionale...)

III. Inciter la collaboration entre innovateurs publics (chercheurs) et privés (entreprises)

Un nombre croissant d'entreprises travaille régulièrement avec des laboratoires académiques, participe à des chaires de recherche ou recrute des doctorants en CIFRE. Pour autant, certaines entreprises, notamment les PME, hésitent encore à démarrer ce type de collaboration.

Plusieurs freins sont régulièrement évoqués par les chefs d'entreprise :

- La temporalité de la recherche n'est pas celle de l'entreprise : une thèse CIFRE par exemple représente un engagement sur une durée longue, difficile à anticiper pour une entreprise dont les cycles économiques sont plus courts, de plus les partenaires universitaires indiquent un allongement des délais d'instruction des thèses CIFRE par l'ANRT, fragilisant la réactivité du dispositif,

- Si la recherche/ développement peut sans nul doute avoir un côté très opérationnel, pour réussir le transfert de technologie, le recours à des personnes capables de partager les savoirs académiques tout en comprenant les contraintes de l'entreprise est la clef de voûte d'une innovation réussie,
- Le coût enfin d'une collaboration dans le cadre d'une chaire ou d'un contrat avec un laboratoire peut paraître très conséquent, et ce d'autant plus que les bénéfices potentiels sont peu ou mal évalués, comparativement à d'autres prestations (conseil, audit) plus familières pour les chefs d'entreprises.

3.1 Expérience Recherche

Une récente étude* intitulée : « Regards croisés doctorants, employeurs et directeurs de thèse de 1000 CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche en Entreprise), montre que les employeurs sont satisfaits de ce partenariat à 97%. Parmi les entreprises, 94% d'entre elles considèrent le dispositif comme un levier significatif du transfert des connaissances entre le monde académique et les entreprises souhaitent le reconduire. Parmi les freins à la réussite de ce contrat CIFRE, la première raison invoquée est de trouver un candidat de valeur (40%).* (MESRI/ANRT, 2018)

C'est à partir de ce constat partagé par 1000 expériences que la proposition d'améliorer le recrutement du futur doctorant qui travaille en temps partagé entre l'entreprise et le laboratoire est apparue.

En décembre 2017, le CESER a présenté une étude intitulée « Doctorants et Docteurs en Pays de la Loire ». Faisant le lien entre la faiblesse de la Région pays de la Loire en matière de dépenses de R&D (1.2% du PIB Régional) et les problématiques d'insertion des docteurs dans le monde de l'entreprise, cette étude proposait des pistes de progression pour connecter davantage les acteurs académiques et industriels de l'innovation.

A partir d'initiatives nationales existantes, comme les thèses CIFRE, les rapporteurs du CESER ont mis le doigt sur l'utilité de multiplier les moments de travail en commun entre chefs d'entreprises et doctorants ou futurs doctorants, dans une optique de connaissance réciproque et de changement de regard.

La connexion entre la recherche et l'entreprise est au cœur des réflexions des partenaires universitaires depuis quelques années. Certaines universités se dotent ainsi de cellules de recherche appliquée très opérationnelles. La Région soutient le dispositif « Ingénieur Filière (Fil'innov) » qui permet de répondre aux sollicitations des entreprises et d'assurer la mise en relation entre les chercheurs compétents sur les disciplines pertinentes et les besoins des entreprises. Pour autant, ces dispositifs très appréciés ne touchent encore qu'un petit nombre d'entreprises.

Sur le modèle des stages de fin d'études en entreprises désormais largement répandus dans les établissements d'enseignement supérieur, la Région souhaite développer la mise en pratique des compétences acquises par ces étudiants de Master, sur la base de besoins identifiés de la part d'industriels. Ces stages, d'une durée de six mois, auront pour objectif de réaliser un état de l'art et de contribuer à l'identification des verrous technologiques spécifiques à l'entreprise. Cette action permet, dans le même temps, de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants se destinant à la recherche industrielle.

Une telle offre nous paraît vertueuse sur deux plans. D'une part, elle permet à ces étudiants, futurs doctorants, d'avoir une expérience en entreprise, et donc d'en connaître les codes et le langage, ce qui fera d'eux plus tard des chercheurs polyvalents et aptes à parler de leur recherche au monde industriel. D'autre part, elle offre aux chefs d'entreprise la possibilité d'accueillir un futur doctorant et donc d'en percevoir toute la valeur ajoutée potentielle sur une période plus courte qu'une thèse, et donc plus simple à planifier et à appréhender.

La Région va donc mettre en relation, par le développement d'une application Internet ad hoc « ExpR », agile et innovante, des étudiants avec des industriels désireux de bénéficier des compétences recherche. Ces compétences comprendront bien entendu les stages état de l'art mais également les initiatives prises en ce sens par nos partenaires universitaires comme les projets industriels et travaux de fin d'études.

Dans un premier temps, cette action concernera une centaine d'étudiants sur la base de stages de 6 mois. La Région se propose de prendre en charge 50% de la gratification minimale des stages de Master (minimum légal = 500 €/mois).

Une communication large sur l'existence de cette action sera véhiculée par les tuteurs de stage académiques des établissements d'enseignement supérieurs et relayée auprès des entreprises par les développeurs économiques de l'Agence régionale et plus largement les membres du RDI.

3.2 Brevet +

La Région organisera, par l'intermédiaire des technopoles, une prospection ciblée à partir de la mise à disposition du fichier des données de brevet détenu par l'Etat, la SATT et les établissements d'enseignement supérieur. Ces données permettent d'identifier des entreprises qui ont un jour déposé un brevet sans initier une collaboration avec le milieu de la recherche, ce qui constitue un précieux vivier d'entreprises déjà sensibilisées pour capitaliser sur cette première expérience et envisager la suite de la collaboration, en mobilisant le dispositif Pays de la Loire Accès Recherche.

3.3 Pays de la Loire Accès Recherche

Nous avons souligné en préambule le frein financier, face à une prestation moins familière pouvant être confiée à un laboratoire. Il existe actuellement, dans le cadre des dispositifs Pays de la Loire Innovation, la possibilité de déclencher une étude de faisabilité auprès d'un laboratoire, subventionnée en partie par la Région, mais cette possibilité est méconnue et donc peu utilisée.

Pour accroître l'utilisation de ce dispositif pour une collaboration avec un laboratoire, la Région va communiquer auprès des entreprises, sur les possibilités de co-financement pour le recours à un laboratoire, sous le nom de Pays de la Loire Accès Recherche ; cette communication s'appuiera en particulier sur le Réseau de développement de l'innovation.

3.4 Abondement de chaires industrielles pour les PME

De nombreuses ETI et grands groupes s'associent à des établissements d'enseignement supérieur dans des chaires industrielles. Les travaux développés dans ces chaires leur permettent d'avoir accès aux connaissances les plus avancées. Cependant, devenir membre d'une Chaire implique un engagement de 4 ans en moyenne pour des montants avoisinant a minima 50 K€/an.

Ces critères d'éligibilité restreignent mécaniquement l'accès de ces chaires aux PME. Certaines se regroupent pour entrer dans des chaires en tant que groupement de PME.

La Région Pays de la Loire souhaite soutenir ces initiatives pour que la recherche bénéficie également aux PME. C'est la raison pour laquelle la Région contribuera au financement de Chaires industrielles sur les sites secondaires des universités (La Roche sur Yon, Laval, St Nazaire, Cholet, Saumur) dans une logique d'équilibre du territoire et de proximité avec le tissu économique.

Méthodologie

La construction de ce plan d'actions a répondu à une commande précise : adopter résolument une approche pragmatique en partant des besoins exprimés par les entrepreneurs et en choisissant quelques axes forts. L'objectif est la mise en place d'actions concrètes, facilement accessibles et communicables, à destination des entreprises habituellement éloignées de l'innovation et des réseaux de l'innovation.

A partir des besoins exprimés par les entreprises, la Région a proposé à l'écosystème de l'innovation trois pistes de travail :

- initier les PME à nos expertises,
- développer l'accès au CIR
- rendre accessible la recherche pour les PME.

Les différents partenaires ont fait part de leurs propositions lors de réunions plénières (pôles et clusters le 13 mars, technopoles le 18 avril, représentants académiques du CCRRDT le 18 avril) ou lors d'échanges bilatéraux (Etat, CCIR, BPI, Medef...)

Ces différents échanges ont permis de construire progressivement les actions proposées ci-avant en interaction avec les différents acteurs. Le travail va se poursuivre après l'adoption de ces actions afin de construire ensemble les modalités de mise en œuvre.

Les groupes de travail qui permettront la déclinaison opérationnelle et le lancement des mesures traiteront aussi des indicateurs de suivi de chaque action.

Il s'agira de donner à voir les conséquences pour les entreprises ligériennes de ces propositions et de se donner rendez-vous pour un point d'étape et de bilan intermédiaire.